

AVIS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT NORD ISÈRE

**ÉVALUATION DU CDDRA
DANS LE CADRE DE LA
CLAUSE DE REVOYURE**

EVALUATION GLOBALE

AVRIL-MAI 2013 |

INTRODUCTION

DEPUIS TROIS ANS MAINTENANT, LE CONSEIL LOCAL DE DÉVELOPPEMENT NORD ISÈRE (CLD) SUIT LES TRAVAUX DU CDDRA ISÈRE PORTE DES ALPES EN PARTICIPANT AUX DIFFÉRENTES COMMISSIONS, AUX RÉUNIONS DES RÉFÉRENTS ET EN EFFECTUANT UNE ÉVALUATION DE TOUS LES PROJETS PRÉSENTÉS EN COMITÉ DE PILOTAGE SELON LES CINQ CRITÈRES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE. ALORS QUE, À MI-PARCOURS, IL EST DEMANDÉ AU CDDRA DE MENER UN TRAVAIL DE « REVOYURE » AFIN DE POUVOIR RÉADAPTER AU BESOIN CERTAINES ACTIONS, LE CLD A AUSSI RÉALISÉ UNE ÉVALUATION DU CONTRAT, À TRAVERS TROIS ÉVALUATIONS DISTINCTES :

- UNE ÉVALUATION ACTION PAR ACTION, NOTAMMENT À PARTIR DES CRITÈRES DÉFINIS AU DÉBUT DU CONTRAT AVEC LE CABINET KPMG ;

- UNE ÉVALUATION AXE PAR AXE (IL Y EN A CINQ) AFIN DE POUVOIR DONNER UN AVIS UN PEU PLUS GÉNÉRAL SUR CHACUN DE CES AXES ET LA MANIÈRE DONT ILS FONCTIONNENT ;
- UNE ÉVALUATION DU CONTRAT DANS SA GLOBALITÉ, DANS UNE VISION BIEN PLUS GÉNÉRALE.

CE TRAVAIL A ÉTÉ MENÉ PAR CERTAINS MEMBRES DU CLD ET VALIDÉ EN CONSEIL D'ADMINISTRATION. IL SE DÉCOMPOSE EN QUATRE POINTS (FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL / ASPECT FINANCIER / AVANCEMENT DES VOIERS / ANIMATION DU CONTRAT) AVANT UNE CONCLUSION.

FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

Ce qui frappe le CLD au premier abord, c'est la complexité des dossiers de demande de subvention actuels. Pour des EPCI ou certaines communes qui ont un personnel relativement important, il est possible de se pencher sur la constitution de tels dossiers avec tant de pièces à fournir, mais pour des plus petites communes ou bien encore des associations, c'est souvent un temps très important qui est mobilisé sur des questions purement administratives, d'autant que les montants de subvention sont parfois très faibles (inférieurs à 1000 €). Cet état de fait a nécessairement un effet « bloquant » pour des projets de taille intermédiaire ou petite, menés par des structures peu importantes en effectif. Le CLD trouve dommage que ce soient des questions de constitution de dossiers qui puissent être des freins à la mise en place d'actions.

Les critères d'attribution sont eux-aussi parfois relativement compliqués et certains partenaires ont du mal à s'y retrouver pour savoir si leur projet est éligible ou pas. Les permanents d'Isère, Porte des Alpes sont là pour leur répondre et le font mais il est évident que quelques projets sont abandonnés devant une certaine mécompréhension de

l'ensemble de la marche à suivre. Certaines règles sont aussi particulièrement restrictives et empêchent des projets de se monter (notamment en termes d'agriculture où sont obligés des projets collectifs, beaucoup plus durs à mettre en place). Dans l'ensemble, le CLD trouve que, par rapport au Contrat Global de Développement que l'on trouvait avant sur le territoire, les choses sont plutôt allées en se complexifiant, plus qu'en se simplifiant.

Enfin, par rapport à toutes les actions menées dans cette première moitié du Contrat, le CLD remarque la place très importante donnée aux études et aux dépenses de fonctionnement, par rapport à celles d'investissement. Le CLD a conscience qu'il s'agit du démarrage du Contrat et que des études préliminaires sont nécessaires avant de pouvoir lancer des actions plus concrètes, mais, sur certains volets, ces études ont déjà consommé une bonne partie des budgets alloués mais aussi beaucoup de temps. Ce qui importe réellement pour le CLD mais aussi pour les partenaires, c'est la mise en place d'actions véritablement concrètes sur le territoire.

ASPECT FINANCIER

La balance entre coûts de fonctionnement / études et coûts d'investissement ne convient pas vraiment au CLD. En effet, comme il a pu être dit précédemment, il y a trop de dépenses de fonctionnement et, surtout, d'études. Il est absolument nécessaire qu'un rééquilibrage s'effectue par rapport à cela car c'est sur des

actions concrètes que le Contrat est évalué par le plus grand nombre de partenaires. Pour remédier à cela, le CLD propose de mettre un taux moyen de subvention plus élevé (par exemple de 10%) pour des dépenses d'investissement afin de les favoriser au mieux.

AVANCEMENT DES VOLETS

Le CLD remarque que tous les volets (agriculture / économie / cadre de vie / culture / tourisme – patrimoine) n'avancent pas forcément à la même vitesse. En effet, si les trois premiers cités ont un peu plus de mal, les deux derniers fonctionnent plutôt bien avec un grand nombre d'actions prévues effectivement lancées et certaines actions spécifiques qui fonctionnent tellement bien que la ligne budgétaire devra sans doute être ré-abondée pour satisfaire la demande. Sur la question spécifique de l'économie, le CLD comprend bien que ce n'est pas facile pour le CDDRA de se positionner au cœur d'un territoire où la CAPI a cette compétence et y apporte une grande importance mais il y a tout de même

certaines actions spécifiques, notamment en faveur des deux communautés de communes autres que la CAPI qui pourraient être menées.

Beaucoup d'actions (une vingtaine) n'ont pas du tout été engagées au cours des trois premières années du Contrat. Cela s'explique de différente manière (partenaires potentiels qui se sont désengagés, besoin d'études préalables, réorientation de la politique régionale) mais le CLD trouve dommage que presque la moitié des actions (et presque autant de financements) n'ait pas pu trouver de projets. Cela prouve en tout cas le besoin urgent de bien réorienter les actions afin de mieux les faire correspondre aux attentes des différents partenaires du CDDRA.

ANIMATION DU CONTRAT

Le CLD est satisfait du travail d'animation mené par les permanents d'Isère, Porte des Alpes sur les différents volets. Il y a à la fois une activité importante d'aide à la constitution de dossiers mais aussi une volonté de mener un vrai travail de fond en initiant des projets novateurs ou en développant des concepts innovants, notamment en termes de tourisme. Mais le CLD s'interroge sur cette répartition du temps des permanents en se demandant s'ils ne passent pas justement trop de temps à monter des dossiers du point de vue administratif, au détriment d'un travail de terrain plus important, notamment rencontrer les partenaires et les pousser à lancer des projets. Cet aspect est extrêmement important car il conditionne une bonne partie du dépôt de

dossiers de financement dans le cadre du CDDRA.

Sur la question de la communication, le CLD est heureux de voir que Isère, Porte des Alpes a embauché une personne qui s'occupe principalement de cette question. En effet, il apparaît que c'est une question absolument essentielle pour que ce Contrat puisse se dérouler dans les meilleures conditions. Il semble y avoir aujourd'hui une forme de manque de valorisation du travail déjà mené et notamment de retours sur les actions terminées et qui ont été financées grâce à des subventions. En menant une communication spécifiquement là-dessus, cela pourrait inspirer des partenaires qui n'avaient pas forcément idée de déposer un dossier de demande de subvention.

CONCLUSION

POUR LE CLD, LE CDDRA ISÈRE, PORTE DES ALPES, TEL QU'IL EST DÉFINI À L'HEURE ACTUELLE, NE RÉPOND PAS NÉCESSAIREMENT À TOUTES LES ATTENTES, BIEN QU'IL NE SOIT PAS INEFFICACE, LOIN DE LÀ. C'EST POURQUOI CETTE PÉRIODE DE BILAN ET DE RÉORIENTATION DES VOLETS ET DES ACTIONS EST À LA FOIS NÉCESSAIRE ET INTÉRESSANTE. LE TERRITOIRE DOIT EN PROFITER POUR REDÉFINIR CERTAINS ENJEUX AFIN D'ÊTRE EN CAPACITÉ DE MIEUX UTILISER LES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LA RÉGION POUR SON DÉVELOPPEMENT.

UN TRAVAIL DE COMMUNICATION INTERNE PLUS IMPORTANT DOIT AUSSI ÊTRE MIS EN PLACE AFIN DE VALORISER LES ACTIONS QUI ONT PU ÊTRE FAITES GRÂCE À CES SUBVENTIONS, ET PAS SEULEMENT DIRE AUX DIFFÉRENTS PARTENAIRES CE QU'IL EST POSSIBLE DE FAIRE. EN MONTRANT DES CHOSES CONCRÈTES,

LE MESSAGE PASSERAIT SANS DOUTE MIEUX ET LES DEMANDES DE DOSSIERS SERAIENT PLUS NOMBREUSES.

LE TERRITOIRE D'ISÈRE, PORTE DES ALPES A SES SPÉCIFICITÉS, NOTAMMENT EN TERMES D'AGRICULTURE ET IL SERAIT PRÉFÉRABLE DE DONNER UN PEU DE LATITUDE DANS LES RÈGLEMENTS RÉGIONAUX AFIN DE FAIRE CORRESPONDRE AU MIEUX LES POSSIBILITÉS DE SUBVENTION ET LES ATTENTES DES PARTENAIRES CONCERNÉS.

ENFIN, LE CLD ESPÈRE QU'APRÈS TROIS ANNÉES OÙ UNE GRANDE PLACE A ÉTÉ DONNÉE AUX ÉTUDES, LES TROIS PROCHAINES ANNÉES DU CONTRAT PERMETTENT LA MISE EN PLACE D'UN PLUS GRAND NOMBRE D' ACTIONS VRAIMENT CONCRÈTES.

